

Journal académique

Numéro 85, décembre 2010

Restons debout et combatifs

« Ils ont gagné » et « nous aurions donc perdu » en n'obtenant pas le retrait du projet de loi sur les retraites ? La réalité nous paraît plus complexe ! Nous revenons ici sur les raisons de l'échec et sur les raisons d'espérer et de lutter nées d'une mobilisation exceptionnelle et prometteuse.

Pourquoi le passage en force de la loi a été possible ?

D'abord disons clairement que la réelle détermination du gouvernement ne peut pas servir d'explication suffisante. Certes le Medef voulait ce projet, un recul aurait remis en cause toute la politique anti-sociale du gouvernement... mais comme nous le disions, la grève générale les aurait fait plier eux comme d'autres. De ce point de vue, les réquisitions dans deux raffineries - pour autant qu'elles soient choquantes - n'expliquent pas l'arrêt de la grève fin octobre.

Si nous n'avons pas gagné, c'est que la grève ne s'est pas assez généralisée.... À cela, plusieurs raisons : la responsabilité de la majorité de l'intersyndicale nationale ne peut pas être écartée ; la stratégie de négociation du condominium CGT/CFDT et de la majorité de l'Intersyndicale menait à la défaite. Jamais elles n'auront appelé à la reconduction et à la grève générale pour bloquer l'économie du pays et ceci alors que le pouvoir Sarkozyste lui refusait tout espace de négociation.

Pour autant la grève reconductible, déjà installée depuis 15 jours à Marseille, s'est développée rapidement

à partir de la journée de grève du 12 octobre à la SNCF grâce au long travail de SUD rail et des équipes CGT auprès des cheminots .

Il en a été de même dans les raffineries, les ports, les collectivités territoriales autour de militants CGT et CFDT souvent en opposition à leur direction syndicale et par à-coups dans le privé en province.

À une semaine de la Toussaint, un puissant mouvement lycéen conjugué à la pénurie de carburant paraissait pouvoir faire vaciller le gouvernement.

Malheureusement, comme nous l'avons constaté dans l'éducation, la grève n'était pas assez généralisée. L'illusion d'une grève reconductible par procuration dans les seuls secteurs stratégiques, la difficulté à construire une grève reconductible dans le privé sont sans doute des explications. Dans le public et particulièrement dans l'éducation, la dureté du projet était sans doute moins ressentie du fait que beaucoup de collègues travaillent déjà au-delà de 60 ans et que le calcul à 75 % sur les six derniers mois ne sera sans doute remis en cause... qu'en 2013.

En quoi avons-nous alors gagné ?

C'est la 1^{ère} victoire idéologique du mouvement social depuis très longtemps. Les arguments du gouvernement sur le caractère inéluctable de la réforme ont été rejetés par les salariés et la population. Son injustice puis le caractère de classe de ce gouvernement des « riches » contre les « pauvres » sont apparus clairement.



Même la CFDT contestait le fait que l'effort repose à 90% sur les salariés, sans réelle contribution du capital. Au-delà, l'idée selon laquelle le financement des retraites est en fait une question de partage des richesses produites a été clairement avancée. C'est bien entendu un gain pour les luttes à venir et une victoire idéologique pour les syndicats SUD/SOLIDAIRES qui portaient ce discours depuis le début.

Ce mouvement long de deux mois a aussi vu renaître beaucoup de solidarités. D'abord dans la population, qui soutenait le mouvement à 70% et était même favorable à une grève dure pour près de 50% des interrogés. Ensuite s'est développée une solidarité active entre grévistes, manifestants, à l'occasion des nombreuses AG de villes interprofessionnelles qui se sont développées grâce à la grève reconductible en Région parisienne mais aussi à Marseille, le Havre, Tours, La Rochelle... Des actions communes, des débats inimaginables quelques mois avant se sont déroulés. Sur les piquets de grève des ports, des dépôts pétroliers, on a vu des salariés d'autres secteurs venir discuter et renforcer les blocages. Gageons que cette expérience ne s'oubliera pas rapidement.

Comment continuer à résister pour pouvoir reprendre l'offensive ?

Le maintien de ces solidarités, notamment par l'intermédiaire des caisses de grève, constitue un enjeu primordial pour que la défaite immédiate puisse être rapidement surmontée dans les secteurs ayant réellement reconduit la grève. Dans les raffineries, l'élan de solidarité et la CGT indemnisent tous les grévistes et pas seulement les adhérents, comme à la CFDT. C'est le sens des caisses souvertes par Solidaire dans le 94 mais il faut poursuivre l'effort, notamment à la SNCF, chez les territoriaux. Au-delà des caisses de solidarité syndicale, la question de la mise en place des caisses de grève

locales pour le prochain conflit se pose aussi dans l'Éducation.

Ensuite, il ne faut pas lâcher sur les luttes. Celle sur les retraites n'est en réalité pas finie puisque le texte gouvernemental prévoit d'y revenir dès 2013. L'objectif du gouvernement à moyen terme est bien le remplacement du système par répartition par un système d'assurances individuelles géré par le privé. Il faut sur la base des propositions de Solidaires sur les retraites, poursuivre le combat des idées en y associant le combat pour la sécurité sociale, attaquée de nouveau. Des luttes émergent concernant tous les salariés et les citoyens, comme celle autour de la défense de l'Hôpital public. Dans l'Éducation, un grand travail d'information et de mobilisation reste à mener pour convaincre la population du caractère libéral des réformes en cours et proposer des alternatives. Les luttes contre les suppressions de postes et la précarité, la casse de la formation des stagiaires, le dispositif CLAIR, doivent nous y aider. C'est possible car derrière la mobilisation sur les retraites, il y a un immense rejet de la politique anti sociale du gouvernement... salaires, conditions de travail, dégradation des services publics etc.

Maintenant, renforçons le syndicalisme de lutte. Dans l'Éducation, les responsabilités syndicales nationales sont secondaires mais réelles, aucune organisation n'ayant vraiment appelé à reconduire la grève en dehors de SUD Éducation.

Au niveau interprofessionnel, seul SOLIDAIRES, après avoir plaidé pour la stratégie de la grève reconductible depuis le début, l'a tentée une première fois partir du 23 septembre puis avec plus de succès à partir du 12 octobre là où nos syndicats sont bien implantés... **c'est la meilleure raison pour nous rejoindre dès maintenant !**

Le 4 décembre avec les chômeurs/ses !

Après l'affrontement des retraites, le gouvernement annonce l'ouverture d'un autre front social : la négociation du prochain accord UNEDIC sur le régime d'assurance-chômage, qui doit entrer en oeuvre au plus tard en mars 2011. Cette « négociation » entre partenaires sociaux se situe dans la continuité du combat pour les retraites : l'allongement de l'âge de départ pèse sur les comptes UNEDIC (maintien dans le chômage de la majorité des seniors), et augmente le nombre de jeunes chômeurs/ses. Cette négociation se situera dans la continuité de la volonté gouvernementale de réduire la protection dont bénéficient les salarié-e-s, en activité ou au chômage, de faire payer aux plus démunis-e-s les effets de la crise économique, et d'engraisser les fonds d'assurances privés.

Face au choix répété par ce gouvernement de préserver les intérêts des entreprises et des actionnaires, nous affirmons qu'il faut une autre répartition des richesses. Nous exigeons la hausse de la part patronale des cotisations UNEDIC, les employeurs étant seuls responsables du chômage et des licenciements.

La moitié des chômeurs/ses ne bénéficie pas de la couverture de l'UNEDIC. La nouvelle convention va concerner les multiples situations qui s'accumulent depuis longtemps :

- . Les **chômeurs/euses longue durée**, celles et ceux tombé-e-s en « fin de droits ».
- . Les centaines de milliers de salarié-e-s licencié-e-s depuis deux ans, **qui arrivent maintenant au bout des congés de reclassement** et qui rejoignent les rangs des chômeurs/ses.
- . Les **jeunes**, dont les perspectives d'emploi s'éloignent et dont la précarité devient l'horizon, et qui sont déjà pour l'écrasante majorité exclus du RSA.
- . Les **intermittent-e-s du spectacle**, dont les garanties collectives sont remises en cause.
- . Les **seniors** maintenus dans un statut de chômeurs/ses par l'allongement de l'âge de la retraite.

Comment le RAR est un moyen de plus pour faire passer CLAIR...

Le collège Jean Moulin d'Aubervilliers est établissement RAR depuis 2006, et fait partie de l'expérimentation CLAIR depuis cette rentrée

Le 19 novembre dernier, la principale de notre collège fait passer une note pour informer les enseignants du collège de deux réunions de deux heures sur temps banalisé, dont l'objet est la préparation du nouveau Contrat de réseau Ambition Réussite, qui, comme chacun le sait, doit être redéfini tous les 4 ans en fixant des objectifs, en réfléchissant à des moyens d'action et à des indicateurs susceptibles d'évaluer les résultats, etc, etc...

Or, la principale nous avait préalablement expliqué que, pour les établissements RAR et CLAIR, un seul et même contrat avait été demandé, "pour faciliter la tâche des équipes" dixit la chef.

Les réunions devaient donc donner lieu à des comptes-rendus de groupe de travail, utilisés par la principale pour remplir le contrat RAR+CLAIR, intitulé comme suit : "*Contrat Ambition Réussite 2011-2014 d'un réseau incluant un collège engagé en 2010 dans le programme CLAIR*"

Ce document est le contrat RAR classique (non CLAIR), auquel ont été rajoutées à chaque article, des phrases qui concernent CLAIR.

Pour rassurer l'équipe, la principale a expliqué que l'Inspection Académique ne nous demandait pas de remplir

les parties CLAIR, le programme étant "*mis entre parenthèses*" puisque rien n'avait été concrètement mis en place depuis la rentrée (grâce à la résistance de l'équipe enseignante et à rien d'autre...).

Cela n'a pas rassuré l'équipe, qui s'est réunie en AG le midi du deuxième jour de réunion. Nous avons voté à l'unanimité (34/34) de ne pas rendre le travail, tant que nous n'aurions pas l'assurance qu'il ne serait pas récupéré pour valider le programme CLAIR. S'en est suivie une réunion plénière et un dialogue de sourds entre nous et la direction. Nous avons expliqué que nous en avons marre de rédiger des contrats qui nous tombent d'en haut, sans lien avec la réalité du terrain, sans lien avec nos demandes, et que mélanger RAR et CLAIR était le meilleur moyen de faire capoter les deux dispositifs d'un coup, en finissant de démobiliser les équipes. La principale, passablement énervée, ayant jusqu'au 29 novembre pour remonter le contrat, accusant certains personnels, notamment syndiqués, de "semer la confusion", a fini par nous dire que le contrat était expurgé des références à l'expérimentation CLAIR, mais qu'une phrase serait rajoutée après réception du contrat, faisant référence à CLAIR", info qu'elle tenait d'une discussion la veille avec l'IA...

Donc, refus de rendre le travail, courrier adressé à l'IA et au rectorat pour demander de vraies garanties, envoyé avec la pétition signée par la (quasi) totalité des personnels du collège.

Maxime, CPE au collège Jean Moulin, Aubervilliers

Dans le 94 parents et enseignants se mobilisent contre les affectations des PES sur des postes déjà pourvus

Quelques infos sur ce qui vient de se passer dans notre école maternelle Henri Wallon 1 à Fontenay-sous-Bois. Une BD remplace depuis la rentrée une collègue en congé maternité et sa mission devait se terminer en avril. Elle est à mi-temps sur 2 classes de GS et aurait dû être remplacée jeudi 25 novembre par une PES. La mobilisation des parents a déjà payé un peu et elle continue. Un article dans le Parisien a donné d'autres forces aux parents qui ont senti qu'ils avaient un certain « pouvoir » et si tous les parents concernés par ces situations se mobilisent, ça peut tout de même ébranler un peu les certitudes de ceux qui justement ne veulent pas qu'on divulgue quoi que ce soit, ni aux parents, ni aux collègues... S'ils étaient si sûrs d'eux, on pourrait dire clairement ce qui se passe ! (...) ça vaut toujours le coup de résister !

Lundi l'IA adjointe Mme Rohée a reçu la délégation de parents avec deux représentants syndicaux SUD et FO, non sans rappeler que, quand même, ma pauvre dame, elle était bien bonne de les recevoir alors que la procédure n'avait pas été respectée...

Bref, l'IA a rappelé que, dans le 94, nous avons de la chance! Dans l'académie, c'est le département qui a le mieux formé ses PES! (transmettre le compliment à Auverlot l'IA du 93 !!)

Elle a demandé le rappel de la situation particulière de l'école Wallon car, vu que la situation ne pose pas de souci de remplacer des remplaçants par des professeurs en formation, il fallait que cela soit grave pour la déranger un lundi matin en pleine réunion...

Les parents ont bien abordé leur situation (enfant autiste, ZEP, plusieurs enfants suivis par le RASED,...), la remplaçante présente depuis le début de l'année et investie,... Et surtout qu'il n'était pas question de s'en prendre à la PES... L'IA a bien insisté là-dessus, un brin moralisatrice. Les parents ont déploré aussi le manque d'informations aux collègues et aux familles. Même Rohée a reconnu qu'il y avait eu problème de "communication".

Le représentant de SUD lui a demandé que, si cela ne posait pas de souci, pourquoi alors les IEN demandaient aux collègues de ne rien dire sur l'arrivée des PES, sur la réalité de ce qui se passait, en n'évitant pas de menacer les causeurs? Même Rohée a dit que nan, grands dieux, ça ne venait pas de l'IA, pour sûr!!

Elle a donc bien "entendu" tout ce qui s'est dit ("écouté" ????) mais ne peut pas prendre de décision. Elle va voir avec l'IA patron et l'IEN de Fontenay. A suivre assez prochainement.

Vers la désintégration de l'ASH Les élèves handicapés, victimes de la saignée infligée à l'école publique

Les moyens nécessaires à une scolarité décente pour ces enfants n'ont jamais été alloués.

Les enfants handicapés ne sont toujours pas accueillis et scolarisés correctement. Enseigner à des enfants porteurs de handicap exige des moyens spécifiques et des compétences. De plus, avec la pénurie grandissante de places dans les établissements spé (ITEP, IME...) des élèves aux besoins très différents se trouvent orientés dans les CLIS 1. Beaucoup de ces classes deviennent ingérables, plus encore quand on les attribue à des enseignants débutants, non volontaires et sans formation spécifique.

Les parents subissent les mensonges de l'institution. Alors qu'on leur garantit une prise en charge spécifique, leur enfant peut se retrouver dans une classe explosive.

Les Auxiliaires de Vie Scolaire collectives prévues par la loi de 2005 sont en nombre notoirement insuffisant. Certains élèves de CLIS et d'établissements spé attendent toujours leur moyen de transport. Les familles et les enfants sont totalement méprisés et contraints parfois d'accepter l'inacceptable.

Les personnels de l'Education nationale souffrent avec eux : psy et enseignants spé, surchargés, ne peuvent plus exercer correctement leur métier. Les enseignants non spécialisés ne peuvent plus suivre les maigres formations qui leur étaient avant proposées faute de remplaçants. Ecœurés, certains quittent le spécialisé, lequel n'attire plus de nouveaux collègues.

Pour compenser, l'administration affecte d'office des débutants non-volontaires dans ces classes, assumant de les conduire à un échec annoncé sans tenir compte des dégâts professionnels et humains infligés à ces enseignants.

D'autres sont poussés à choisir leur souffrance : une collègue non-spécialisée du 93 a obtenu son INEA (mouvement hors département) dans le 94 à condition de prendre une CLIS. Enfin, des remplaçants non-spécialisés (TR) sont contraints d'exercer en CLIS pendant 15 semaines. S'ils protestent, l'inspection académique les menace d'abandon

de poste. L'inspecteur s'achète une conscience en conviait les collègues remplaçants à un stage : deux jours de généralités, suivis de 2 jours de liaison dans une classe servent d'alibi de formation. Rien à voir avec une réelle formation d'enseignants spécialisés.



L'absence criante de moyens conduit à déscolariser des élèves en très grande difficulté, un jour, une semaine ou plus, en contradiction avec l'obligation scolaire mais avec l'accord de certains IEN et de l'IA.

Les bonnes intentions proclamées la main sur le cœur et les trémolos dans la voix n'ont servi qu'à maquiller la liquidation réelle des moyens humains et budgétaires. L'absence de moyens pour l'accueil à l'école des enfants porteurs de handicap signe et installe le démantèlement de tout le système public d'éducation.

« *C'est à la manière dont une société traite les plus vulnérables de ses enfants que se révèlent la substance éthique de ses valeurs et la mesure de son lien social.* » Roland Gori, *L'Appel des appels*

Les revendications de SUD Éducation Créteil :

- Maintien et augmentation des départs en formation CAPASH
- Ouvertures de CLIS et d'ULIS pour répondre aux augmentations d'effectifs.
- Créations d'emplois statutaires pour les AVS.
- Création d'une filière de formation d'aide à la personne avec un vrai diplôme, un vrai salaire et de vrais droits.

Contrats précaires dans les écoles : les EVS et les AVS

Une mise au point sur les contrats

Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire)

Ils sont embauchés sur des contrats à durée déterminée de droit public : les contrats d'AED (Assistants d'Education). Ils sont recrutés par l'Education Nationale et doivent avoir un diplôme de niveau IV ou un baccalauréat. Les contrats sont à durées variables (de 1 à 3 ans), renouvelables sur une durée maximale de 6 ans.

Les EVS (Employés de Vie Scolaire)

Ils sont embauchés depuis le 1er janvier 2010 sur un contrat dit « aidé » à durée déterminée de droit privé : le CUI (Contrat Unique d'Insertion dans les services marchands) – CAE (dans les services non marchands). Le CUI regroupe les anciens CAE – CAV en vigueur depuis 2005. Ils sont recrutés par l'intermédiaire du Pôle Emploi puisque ce contrat s'adresse à des personnes

au chômage, bénéficiaires de minima sociaux ou âgées de plus de 50 ans. Ce type de contrat est établi pour 6 mois minimum et peut être reconduit éventuellement jusqu'à une durée maximale de 2 ans. Une prolongation pourrait être possible pour certains salariés (travailleurs handicapés, ou âgés de plus de 50 ans) mais ne peut excéder une période de 5 ans.

45 000 CUI ont été attribués à l'Education Nationale en 2010. A noter que les personnels sous CAE ou CAV se voient proposer un basculement de leur contrat CUI jusqu'à la fin de la période prévue à la base.

Important : les AVS et les EVS exercent :

- sous l'autorité hiérarchique de l'EN-ASH
- sous l'autorité administrative du directeur d'école
- sous la responsabilité pédagogique de/des enseignant(s) et des enseignante(s) avec lequel/lesquels ils travaillent

Une mise au point sur les missions des personnels

Les AVS :

- Aide à l'accueil et à l'intégration individualisée des élèves handicapés (fonction des AVS – I)
- Aide à l'intégration des élèves handicapés dans les dispositifs collectifs (fonction des AVS – Co)

Les EVS :

- Aide à l'accueil et à l'intégration individualisée des élèves handicapés
- Assistance administrative (aide aux directions d'écoles)
- Aide à l'accueil, la surveillance et l'encadrement des élèves

Les revendications de Sud Education

Dans l'immédiat, Sud Education Créteil revendique :

- Le renouvellement des contrats pour qu'il n'y ait aucun licenciement
- Un passage au temps complet pour les personnes qui le souhaitent : les collègues ont besoin d'un vrai salaire !-
- Le remboursement intégral des frais de transport

- Participation à l'encadrement des sorties scolaires
- Aide à la documentation (dans les BCD)
- Aide à l'animation d'activités culturelles, artistiques ou sportives
- Aide à l'utilisation des nouvelles technologies

Etat des lieux dans le 93

D'après la loi sur la scolarisation des enfants handicapés, les élèves à qui la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) a reconnu et notifié le DROIT à l'accompagnement par un AVS sont tous accompagnés par des personnels AVS-I ou AVS-Co.

Environ 25% des personnels qui exercent la fonction d'AVS individuel ont un contrat d'Assistant d'éducation-AVS. d'une durée maximale six ans. Une convention signée dans l'urgence entre le ministère de l'Education nationale et 4 associations leur permet de rester en poste en 2010-2011, dans l'attente de la création d'un vrai métier.

Environ 75% ont un contrat d'EVS (employés de vie scolaire) faisant fonction d'AVS, sont embauchés en CUI.

Cette situation implique qu'au bout de 2 ans :

Ces personnes se retrouvent au chômage. Leurs compétences, durement acquises, sont perdues. A noter que les contrats CUI sont censés permettre aux personnels d'avoir une formation, ce qui n'a jamais été respecté !

Les élèves sont contraints de s'habituer à un(e) nouvel (le) AVS.

Les nouveaux recrutés comblent les vides laissés par les fins de contrat au lieu d'être affectés auprès d'élèves qui attendent souvent depuis de nombreux mois

Sud Education Créteil exige l'ouverture de négociations pour obtenir :

- La titularisation dans des corps de fonctionnaires existants (en vie scolaire, en informatique, en administratif) et sur des nouveaux corps de titulaires à définir et à créer (éducateur scolaire,...)

Comment aider les collègues AVS – EVS ?

- Se renseigner dans son école sur la présence de ces personnels et vérifier les types de contrats.
- Surveiller si les missions sont respectées (beaucoup de témoignages du 8 octobre ont montré que parfois, on utilise les collègues pour « tout et n'importe quoi » dans l'école !!!)
- Inviter ces personnels à participer aux 1/2 journées d'information syndicale.
- Mobiliser collègues et parents d'élèves sur la question des personnels précaires dans le département et les conséquences désastreuses que cela implique, en premier lieu sur les personnels eux-mêmes, mais aussi sur les équipes enseignantes, sur les élèves et leurs familles !
- Participer et développer l'action départementale unitaire en cours sur le réemploi immédiat des EVS. Rappeler que Sud Education Créteil est un syndicat inter catégoriel et est à la disposition de ces personnels...

Actions en cours dans le 93

Depuis la fin du mois de septembre 2010, un comité unitaire (Sud Education Créteil, Snudi-FO 93, SE-Unsa 93, Snuipp 93, CGT Educ'Action 93, FCPE 93) s'est réuni plusieurs fois car la situation des personnels précaires est alarmante : des centaines de collègues déjà ou bientôt au chômage !!

Le 8 octobre à la BT de Bobigny : demi-journée d'info intersyndicale auprès des personnels concernés (50 collègues présentes).

Le 20 octobre : défilé de l'IA jusqu'à la préfecture de Bobigny. Refus par la préfecture de recevoir une délégation alors que nous avons pris RDV.

Depuis le 4 novembre, pétition départementale unitaire pour le réemploi des EVS en fin de contrat... (voir site de Sud Educ Créteil)

PES : Qui peut le plus fait le moins, et inversement !

La contre-réforme visant à transformer radicalement la formation des enseignants de l'Education Nationale n'est plus un secret : elle est effectivement une catastrophe ! Dans l'Académie de Créteil, et plus particulièrement dans le département de Seine-Saint-Denis, les conditions d'application de cette « réforme » sont particulières et il est urgent de les dénoncer.

Qui peut le plus fait le moins : le point de vue de l'Etat

Faut-il rappeler que les mesures liées à la RGPP (Révision générale des politiques publiques : le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite) ont, depuis des mois, mis à mal le service public d'Education dans notre pays ? Sud Education n'a de cesse de lutter contre ces décisions gouvernementales irresponsables : manque criant de personnels titulaires, disparition programmée des personnels RASED, externalisation du traitement des difficultés scolaires en dehors des temps de classe (Aides Personnalisées, Stages de remise à niveau pendant les vacances), fichage des élèves (Base-Elèves), mise en place des Nouveaux Programmes 2008, Evaluations Nationales, installation de la précarité dans les écoles (EVS, AVS, étudiants embauchés pour effectuer des missions de remplacement dans les écoles), non respect de la législation quant à la scolarisation des élèves en situation de handicap, désengagement de l'Etat dans le financement des structures d'accueil pour les élèves à besoins spécifiques...

Enseignants, parents, élèves, tous les acteurs de la communauté éducative souffrent de cette situation.

La transformation du recrutement et de la formation

des enseignants, dernière « contre-réforme » en date vient ajouter de graves conséquences sur les conditions de travail pour les enseignants, sur les conditions d'apprentissage sur les élèves.

Plus que jamais, la garantie d'un Service Public National d'Education est remise en cause. Alors que l'Etat devrait faire de l'Education de ses futurs citoyens une priorité nationale, le gouvernement Sarkozy n'a de cesse d'en briser les fondements. Alors que l'académie de Créteil accueille un nombre important d'élèves en difficulté, les moyens se réduisent, accentuant les écarts et les chances de réussite de nos élèves.

Plus particulièrement, en Seine-Saint-Denis (tout comme en Guyane), les décisions relatives à l'application de la réforme de la formation des maîtres sont scandaleuses ! Les Professeurs des Ecoles Stagiaires (PES) ont été, pour une large partie d'entre eux, mis en responsabilité de classe dès le 2 septembre, sans aucune formation !

Qui peut le moins fait le plus : le point de vue des enseignants.

La situation des PES, particulièrement en Seine-Saint-Denis est intolérable : pour eux, pour les élèves mais aussi pour les collègues titulaires dans les écoles.

Du point de vue des PES, la situation est intenable : emploi du temps chargé, isolement parfois dans les écoles, pas de suivi tel qu'il avait été annoncé dans certains cas, pressions pédagogique et institutionnelle aléatoires selon les formateurs ou les IEN, conditions de titularisation opaques... Le quotidien de ces « enseignants en formation » provoque une évidente souffrance au travail. Certains ont d'ailleurs déjà démissionné.

Les PES de Charybde en Scylla

Nous aurons décidément cette année la sensation persistante qu'on se paye notre tête. Cynisme? Mépris? Après avoir été abandonnés en responsabilité dans les classes, sans formation, après avoir découvert l'insoutenable légereté de celles-ci, depuis la Toussaint, après avoir été prévenus qu'une partie en serait repoussée ou supprimée, nous recevons ce courrier tout de froideur administrative : l'institution, par la voie de l'IA, nous assène que la nomination à l'échelon 4, maigre consolation de cette année cauchemardesque, était une « *erreur des programmes informatiques* ». Ce qui est, soit dit en passant, un non-sens : un programme informatique, par définition, ne fait pas d'erreur, mais ce pour quoi il est programmé.

Urgence pour les stagiaires Abrogation de la réforme de la Mastérisation

Communiqué de la Fédération des syndicats SUD éducation

SUD éducation a contesté dès 2008 la réforme de la formation des maîtres dite « mastérisation » et le scandale des nouvelles conditions d'entrée dans le métier qui en découlent, tant dans le premier que dans le second degré. Nous sommes pour le retour à un recrutement à la licence et l'attribution d'un Master pour tous les professeurs à l'issue de la formation initiale professionnelle.

SUD éducation soutient donc totalement la mobilisation entamée par des collectifs de stagiaires notamment dans les académies de Créteil, Paris, Versailles, Rennes, Grenoble, Caen, Orléans... Ce mouvement est en train de se structurer avec des représentants dans toutes les académies.

À l'initiative de l'AG Île-de-France des stagiaires du 20 octobre et de son collectif « stagiaire impossible », des manifestations sont organisées souvent avec un soutien intersyndical large. Une AG nationale des collectifs se tiendra à Paris le 11 décembre.

suite page 7

An I de la Mastérisation : l'apprentissage du métier est surtout un apprentissage de la lutte

Les stagiaires se sont retrouvés dès la rentrée dans des conditions impossibles. Pour le gouvernement les choses étaient claires : une formation au niveau master pour passer les concours devait permettre d'envoyer les stagiaires en poste à temps plein... et de supprimer 16 000 postes.

Malgré l'épuisement ou parfois la peur, ils ont pris leur lutte en main. Après une séance de formation à l'IUFM de Torcy, une centaine d'entre eux se sont retrouvés en AG le 1er octobre pour faire le point sur leur situation et voter leurs revendications : allègement immédiat des horaires devant les classes, un tuteur pour chacun et la garantie d'être libérés lors des formations, enfin des conditions de validation transparentes et nationales. Pour les porter, ils déclaraient vouloir étendre la mobilisation « à l'ensemble des stagiaires de tous les niveaux, toutes les disciplines, toutes les filières et toutes les académies. » et donnaient naissance au collectif « Stagiaire impossible ». Syndiqués ou pour la plupart non syndiqués, ils entraient dans la voie d'une lutte inter-degrés au-delà de la seule académie de Créteil.

Soutenant l'autonomie des luttes et les collectifs démocratiques, SUD éducation a proposé au collectif d'organiser une AG centrale des stagiaires le 20 octobre à la Bourse du Travail de Paris et, pour le renforcer dans le respect de son autonomie, a invité l'ensemble des organisations syndicales à s'y associer.

Cette AG fut un succès. Partie du second degré à Créteil, elle a réuni près de 180 stagiaires dont certains de Paris et de Versailles tandis que d'autres représentaient le 1er degré. Contrairement à ce qu'on a pu entendre, il fallait désormais réunir une intersyndicale premier et second degré de toute la région parisienne, correspondant à ce qu'était devenu le cololectif! Combative, l'AG a adopté la plate-forme de Torcy comme revendications immédiates ainsi qu'une à plus long terme d'une évidente portée politique : l'abrogation des décrets sur la mastérisation! Elle s'est aussi

SUD éducation soutient cette organisation du mouvement par les stagiaires eux-mêmes. Avec le collectif « stagiaire impossible », nous demandons dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré des mesures d'urgence avec comme objectif final l'abandon de la mastérisation :

- ◆ Un allègement de service : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes.
- ◆ Une formation renforcée sur le temps de service assurée par des formateurs pour tous les stagiaires, un dispositif particulier pour soutenir ceux qui sont en difficulté.
- ◆ Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies garantissant l'équité et les droits des stagiaires.

Parce qu'il s'agit d'une question nationale notre fédération propose aux autres organisations nationales de demander ensemble une audience au ministre pour porter avec le collectif Stagiaire impossible les revendications des stagiaires.

Au-delà c'est bien la mastérisation qui est en cause .

- Elle est motivée par la volonté de supprimer des

prononcée pour des actions en direction du Rectorat de Créteil et du Ministère.

L'intersyndicale cristolienne a donc demandé une audience au Recteur pour le 17 novembre afin que des représentants du collectif puissent directement porter les revendications votées en AG tandis que le vote d'une action en direction du Ministère pour le 1er décembre a suscité une réunion intersyndicale de toute la région parisienne, malheureusement limitée au Second degré, qui s'est tenue avec le collectif le 22 octobre.

Au Rectorat de Créteil une délégation fut donc reçue le 17 novembre par la DRH. Après avoir refusé « que l'on dise que tout le monde va mal », elle a finalement « entendu » les revendications et notamment que « le point critique, c'est le nombre d'heures de service ». Elle s'est en revanche refusée à prendre tout engagement concernant un éventuel allègement. L'intersyndicale et le Collectif ont donc maintenu une demande d'audience, à nouveau auprès du Recteur. La délégation a été reçue par le Secrétaire général du Rectorat le 2 décembre. Aucune avancée n'a été possible, même à propos des mesures relevant de la seule responsabilité du recteur, comme le choix des supports d'affectation ou l'effectivité de la décharge horaire de 2 heures. La veille, une délégation avait été reçue au ministère par le Directeur adjoint de la DGESCO qui avait demandé de préciser les effets de la Mastérisation, sans apporter la moindre réponse aux revendications du Collectif !

Il faut donc poursuivre la lutte : Stagiaire impossible, qui a désormais des relais dans toutes les académies, organise le 11 décembre une AG des représentants des collectifs locaux de toute la France. C'est pourquoi la fédération des syndicats SUD éducation a proposé aux autres organisations syndicales une réunion pour demander ensemble une audience au ministre avec le collectif et développer les mobilisations pour gagner sur les revendications des stagiaires.

milliers de postes grâce au passage à temps plein devant élèves (16 000 cette année).

- Elle va générer un tri social accru. L'allongement de la scolarité (désormais, la Licence (Bac+3) + deux ans de master sont nécessaires pour passer les concours) aura pour conséquence d'accroître les difficultés des étudiants issus des classes populaires. Aucune « revalorisation » ne compensera ce recul social.

- Elle va créer un vivier de précaires. Dans un contexte de suppression des postes de titulaires (35 000 depuis 2007) et de réduction du nombre de postes aux concours, la réforme multipliera les « reçus collés » : titulaires d'un master mais pas du concours. Ils serviront à alimenter le « vivier » de remplaçants précaires.

**Pour ces raisons SUD éducation
lutte pour l'abrogation
de la réforme de la mastérisation.**

Saint-Denis, le 26 novembre 2010

Dispositif « CLAIR »

Comment l'éducation prioritaire glisse
de la question de l'échec scolaire à celui de « climat scolaire » !

Depuis la rentrée, 105 établissements de 10 académies parmi ceux « concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence » expérimentent le dispositif CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Sont ainsi concernés 10 collèges et 4 lycées de l'académie de Créteil !

Ce dispositif est clairement présenté comme une alternative aux dispositifs d'éducation prioritaire existants, en particulier les ZEP. Extrait de la circulaire de mise en place du 7 juillet 2010 : « Le programme Clair sera étendu à la rentrée 2011, dans le cadre d'un examen de la cohérence des géographies prioritaires existantes, en liaison avec la politique de la ville ».

Alors, un nouvel avatar de ces dispositifs dont la durée de vie est à peu près égale à celle de la dernière lubie ministérielle ou présidentielle ? Peut-être pas, il semble que cette fois l'attaque soit plus sérieuse : le dispositif émane de l'éminence grise de Sarkozy, notre ancien recteur Blanquer. Il a reçu le soutien politique des pointures de l'UMP qui ont « réfléchi » sur le volet école du programme présidentiel. Que contient-il qui en fasse une telle arme de guerre ?

Les pleins pouvoirs aux chefs d'établissements. Citons à nouveau la circulaire :

« Le recrutement des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé dans les établissements relevant du programme Clair sera effectué sur proposition des chefs d'établissement ». Par ailleurs, Gérard Longuet déclare le 3 novembre 2010 : « Il faut un patron qui puisse entrer dans les classes et exfiltrer les enseignants qui sont en rupture avec le projet d'établissement ».

Une invention : le préfet des études (terme en fait inventé par les jésuites pour leurs écoles au 16^{ème} siècle!) :

nouveau caporal, ainsi défini par la circulaire : « Membre de l'équipe de direction, chaque préfet des études est, sous l'autorité du chef d'établissement, le responsable pédagogique et éducatif du niveau de classe qui lui est confié ».

Un traitement purement sécuritaire du problème de l'échec scolaire: diagnostic police sur l'établissement, collaboration avec les équipes mobiles de sécurité et recentrage des enseignements sur le socle commun.

Cerise sur le gâteau, pas de moyens supplémentaires pour les établissements CLAIR. Certains établissements désignés pour être CLAIR se sont même vu supprimer des moyens vie scolaire!

Ce dispositif apparaît donc comme une véritable machine de guerre non seulement contre les établissements ZEP mais aussi contre l'organisation du système éducatif tel que nous le connaissons. Nul doute que Gérard Longuet songe aussi aux écoles lorsqu'il parle de la nécessité d'un « patron » dans les établissements. Nul doute encore que ce terme de « patron » fait référence au modèle managérial rêvé depuis longtemps par les politiques néolibéraux.

Quelle résistance ?

Depuis le mois de juin, certains établissements sont entrés en résistance contre ce projet qui les menaçait directement: un collège de Créteil a même été « déclairisé » pendant les vacances. La plupart des CA des établissements CLAIR ont voté contre le projet, mais l'administration passe outre ces décisions... au nom de l'autonomie offerte par le projet CLAIR. Plusieurs réunions syndicales et finalement une intersyndicale ont abouti à un rassemblement des établissements CLAIR devant le rectorat. Une délégation reçue par la chef de cabinet du recteur et la DRH a demandé le retrait des établissements du dispositif, mais l'administration nous a clairement montré par ses non réponses que les décisions seraient prises en plus haut lieu mais que le rectorat réfléchissait déjà à « l'articulation du dispositif CLAIR avec les dispositifs d'éducation prioritaire existants pour la rentrée »; une façon de nous dire que l'arrêt du dispositif n'était pas à l'ordre du jour !

La mobilisation est donc urgente !

Une pétition intersyndicale est mise en ligne à destination de tous les établissements (voir le site SUD éducation). Pour SUD, il est maintenant temps d'élargir la mobilisation à tous les établissements Zep, parce qu'ils sont tous menacés par ce dispositif. Ne nous laissons pas dicter par les politiciens néolibéraux leurs choix idéologiques sécuritaires et leurs choix économiques uniquement financiers: nous savons par expérience que seul le choix éducatif est le bon dans les zones prioritaires, à condition d'y mettre de véritables moyens.

La décentralisation contre les personnels ATEE

(Adjoints Techniques des Établissements d'Enseignement)

Des directives temps de travail régressives dans les conseils généraux du 77 et du 93, une répression syndicale permanente dans le 93 et à la Région Ile France, telles sont nos remarques constatées pour l'an dernier pour les personnels TOS.

Un Lycée a fait de la résistance : le Lycée Feyder. Contre les abus d'un chef d'établissement autoritaire et méprisant, qui allongeait leur temps de travail, les personnels ont décidé, à la quasi unanimité de se mettre en grève illimitée d'une heure par jour, lors du service déjeuner.

Un Collège de Bobigny, Delaune, afin de protester contre le licenciement programmé des personnels contractuels a fait grève une semaine durant.

Les agents d'un autre collège, Jean Vilar de Villeteuse, pour se défendre contre un autre chef d'établissement aux méthodes odieuses se sont mis en grève des emplois du temps.

Ces deux collectivités territoriales (Région et Conseil général du 93) ont envoyé des petites personnes, rompues aux méthodes néo-libérales des Ressources humaines pour leur apprendre à obéir aux chefs et à courber le dos.

Les services de Claude Bartolone, comme ceux d'un petit Luc Chatel, ont retiré en une seule fois, pendant les vacances, les sept jours de grève des agents du Collège Delaune. La caisse de solidarité de SUD Education a permis en partie de pallier ce coup bas.

Ceux de Jean-Paul Huchon ont sanctionné – mise à pied d'une journée – une de nos militantes qui avait eu le malheur de vouloir défendre la dignité de ses collègues contre les abus d'un petit chef.

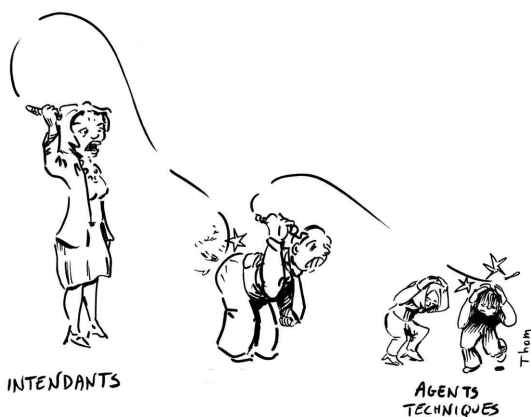
SUD Education fait actuellement tourner des pétitions auprès des personnels du 93 et du 77 pour faire retirer les directives temps de travail.

Plus que jamais contre la volonté de diviser les personnels, restons unis contre toutes ces administrations.

Compte rendu du Comité Technique Paritaire - Région du lundi 29 novembre 2010

À l'ordre du jour : les fiches « métier », appelées aussi fiches de fonction.

Les fiches « métier » proposées par la Région comportent des points inquiétants qui visent à renforcer la hiérarchie et à ajouter des petits chefs aux chefs déjà connus : intendant, proviseur. En gros, elles officialisent le rôle de l'agent chef.



En fait, il s'agissait, dicit Jean-Paul Huchon, de prévoir des groupes de travail. Donc, j'ai centré mon argumentaire sur le renforcement de la hiérarchie et de "multiplication des petits chefs". Mais avant d'entamer sur les fiches métier, j'ai déclaré que la représentation syndicale était mieux respectée au Rectorat de Créteil qu'à la Région. Ainsi, lorsque l'on demande un rendez-vous pour un agent au Rectorat, on l'obtient dans des délais corrects alors qu'à la Région on ne l'obtient jamais ; la Région ne veut pas que les personnels soient accompagnés quand ils sont convoqués pour une raison autre que disciplinaire ; il n'y a qu'un seul interlocuteur et on ne peut jamais avoir les réponses voulues, etc

Dans un premier temps, Huchon m'a répondu sur les fiches métier en insistant sur son côté ancien partisan de l'autogestion et qu'il était, lui, contre la multiplication des petits chefs

mais qu'il voyait plutôt dans ce type de fiche « métier » une promotion possible pour l'agent. Mais sans répondre sur le fond du non respect de notre représentation syndicale.

Autre information : les travaux sur la directive temps de travail vont commencer et elle doit être prête pour septembre prochain.

Philippe Potard

Révocation demandée pour Olivier ROSAY secrétaire départemental de SUD PTT !

Olivier ROSAY, secrétaire départemental de SUD Postaux Paris passera mercredi 15 décembre en conseil central de discipline. La Poste demande la révocation !



Répression sur les grévistes et les militants syndicaux des Hauts-de-Seine, passage au tribunal correctionnel des camarades de Bordeaux Bègles CTC, (5 ans après l'intervention du GIPN), procédures disciplinaires à l'encontre d'une militante CGT et d'un gréviste à Paris 11, La Poste franchit une ultime étape en demandant la révocation d'un secrétaire départemental !

La Poste lui reproche son soutien aux salariés en lutte d'Alternative Post, deux prises de parole "non autorisées" et une occupation du Siège pendant la grève des facteurs des Hauts-de-Seine. La Poste demande la révocation pour des faits syndicaux !

Une révocation pour un motif syndical n'est pas arrivé à La Poste depuis 1953 ! SUD PTT, par la mobilisation et la conviction qu'Olivier ROSAY n'a fait que respecter son mandat syndical, empêchera la révocation ! A La Poste comme à France Télécom, il est temps d'arrêter la généralisation de la répression et des procédures disciplinaires à l'encontre du personnel et de ses représentants.

Nous devons faire respecter la liberté d'expression dans l'entreprise, dont font partie les prises de parole et les assemblées générales ! C'est ce que nous exigeons et démontrerons le 15 décembre, en étant massivement présents au rassemblement de soutien ! SUD en appelle à la mobilisation de l'ensemble du personnel et des organisations syndicales !

Mercredi 15 décembre : www.sudposte75.fr

MANIFESTATION

Mercredi 15 décembre à 13h00

à la Direction du Courrier

115 Bd Brune, Paris 14ème, métro Porte d'Orléans

Les présidents d'universités livrent les étudiants au MEDEF

Le 23 novembre, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) a signé, avec le MEDEF, une convention dont l'objectif affiché est de « favoriser l'insertion professionnelle des étudiant-e-s », nouvelle mission des universités depuis la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités, dite loi d'autonomie). Cette convention envisage « l'employabilité » des étudiants et des étudiantes comme l'unique finalité de l'enseignement supérieur. Pas un mot sur la culture, l'autonomie intellectuelle, l'esprit critique : les études doivent mener à un emploi.

Parmi les solutions préconisées par les patrons des entreprises et ceux des universités, « le développement des stages à tous les niveaux et dans toutes les filières ». Avec plus de 2 millions d'étudiant-e-s, c'est une véritable armée de travailleurs/ses précaires et sous-payés que cherchent à se constituer les employeurs : la gratification obligatoire pour les stages de plus de 3 mois ne s'élève en effet qu'à 2,75 / heure. Pour les étudiant-e-s, cela signifierait une mise en concurrence accrue pour trouver un stage et, pour celles et ceux qui n'y seront pas parvenus, l'impossibilité de valider leur année. SUD Étudiant exige une réglementation contraignante des stages, qui impose notamment une rémunération au moins égale au SMIC et un contenu pédagogique réel. Les stages doivent être limités aux formations pour lesquelles ils sont véritablement utiles, et non généralisés pour devenir des outils de la propagande patronale.

En signant ce texte, les présidents d'université affichent ouvertement leur volonté de mettre leurs établissements au service du patronat. La convention désigne en effet les universités comme « susceptibles de répondre aux besoins des entreprises ». Face à cette logique de marchandisation, SUD Étudiant réaffirme que l'enseignement supérieur est un service public qui doit tourner son action vers la satisfaction des besoins des étudiant-e-s et de l'ensemble de la population, et non d'intérêts économiques particuliers.

Rythmes scolaires : le serpent de mer

A l'instar d'un gouvernement qui multiplie les opérations de communication pour masquer les problèmes sociaux, le ministère de l'éducation nationale s'active pour donner le change. Les réformes engagées au lycée ou dans le primaire ont largement dégradé les conditions de travail et d'enseignement, le démantèlement de la formation initiale est bien le fiasco annoncé. Dans un contexte de contestation et de dégradation du système éducatif la conférence sur les rythmes scolaires est une occasion inouïe de faire diversion.

Il n'est pas sûr qu'il ressorte grand-chose de cette nouvelle grande esbroufe. Pour rappel, on trouve dans cette commission un ancien recteur, un haut fonctionnaire européen, un spécialiste de la violence scolaire, un ex-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Et même, un cadre dirigeant à la SNCF, la présidente du Centre des monuments nationaux ou un directeur de Sciences Po parallèlement responsable des études à l'Institut Montaigne. En tout, 27 personnes, issues de tous les champs, y compris économique et touristique, puisque, comme l'a souligné le ministre de l'Éducation nationale "aujourd'hui, l'école rythme toute la société".

Issues de tous les champs vraiment ? Et bien non ! Car dans cette commission, aucune trace de représentant de parents d'élèves ou de syndicats d'enseignants.

À part un nouveau déballage démagogique, le ministère de l'éducation n'a rien à offrir, au risque de contredire les réformes qu'il a lui-même initiées.

Comment poser la question des rythmes scolaires quand, pour satisfaire son électorat, l'UMP a mis fin à l'école le samedi et que les enseignements ont été resserrés sur quatre jours ?

Cependant, nous sommes persuadés qu'une vraie réflexion sur ce sujet s'impose car la situation actuelle, héritée des décisions prises par les ministres successifs souvent contre l'avis des personnels chargés de les mettre en œuvre, ne peut nous satisfaire.

Les rythmes scolaires actuels sont totalement inadaptés

Aujourd'hui, le temps de classe à l'école primaire est de quatre jours de six heures par semaine et les vacances sont soumises au zonage. A ces six heures, s'ajoutent pour les enfants en difficulté, deux heures d'aide personnalisée par semaine, voire pour les CM des stages sur le temps des vacances.

Des journées trop longues pour les enfants

6h de classe + ou 1h30 d'aide personnalisée + garderie du matin, voire du soir et cantine. Certains enfants ont une amplitude journalière de 10h dont 6h 1/2 de classe et ce, quel que soit leur âge (5 ans ou 10 ans).

La journée est d'autant plus longue que le passage de 26h de classe à 24h ne s'est pas traduit par un allègement des programmes, bien au contraire. Nous avons perdu l'équivalent de 3 semaines de classe (72h) et les matières à enseigner n'ont cessé d'augmenter (informatique, anglais, histoire de l'art). Le contenu même des programmes s'est alourdi. L'enfant est donc « pressuré » au maximum avec très peu de temps de « respiration ».

Et comme la journée de classe ne suffit plus pour emmagasiner les programmes, il existe, malheureusement, une tendance très nette à une augmentation du travail demandé à la maison.

Dans le second degré, la fermeture de la plupart des établissements le samedi matin, pour les mêmes raisons déjà évoquées, se traduit par une amplitude journalière augmentée. En lycée, les innovations introduites par la réforme de la classe de seconde, avant celles concernant première et terminale, compliquent l'élaboration des emplois du temps et augmentent le temps de présence sans cours dans les établissements, sans que ceux-ci soient adaptés à les recevoir (locaux, effectifs dans les vies scolaires insuffisants). S'ajoutent les temps de transport scolaire pour les lycées et les collèges des zones rurales. Ainsi il est fréquent de voir un adolescent quitter son domicile dès 7h 00 pour y revenir 12 heures plus tard !

Ainsi les élèves sont de plus en plus fatigués à mesure que le trimestre se déroule, par exemple en novembre au cours d'un « trimestre de quatre mois » le plus long de l'année. Et cette fatigue est source de démotivation, de mise en difficulté des plus fragiles notamment.

Des journées trop longues pour les personnels

Outre le temps de classe, les personnels enseignants doivent gérer l'aide personnalisée et les réunions diverses (conseil d'école, conseil de cycle, conseils des maîtres, équipes éducatives, ...), elles aussi réparties sur quatre jours. De même, recevoir les parents devient un véritable parcours du combattant pour trouver des créneaux compatibles à tous. La préparation de classe a lieu le week-end et le soir après 20h pour un personnel composé en grande majorité de femmes.

Les personnels dépendant des collectivités territoriales se sont vus imposer des horaires encore plus contraignants avec la suppression du samedi matin. Les ATSEM par exemple, perdant le samedi matin ont dû compenser par des heures de ménage ici ou là. Elles sont présentes le matin pour l'accueil des enfants, elles enchaînent le midi avec la cantine (une pause d'1/2h pour déjeuner), elles reprennent l'après midi pour terminer souvent avec des heures de ménage après la classe.



Un rythme hebdomadaire morcelé et des rythmes sociaux incompatibles

Dans les faits les enfants ont deux fois deux jours d'école. Le reste du temps, les conditions de vie et de travail des parents font que les enfants voient leur rythme sommeil/activité sensiblement modifié - empilement d'activités, coucher tardif... - Les difficultés sociales frappant les familles amplifient ces difficultés. Nombres d'emplois sont précaires avec des horaires morcelés sur la journée ou sur la semaine.

La précarité impose parfois des horaires très tôt le matin et très tard le soir, le week-end. Le chômage de nombreux parents est aussi (et entre autres) un obstacle à la régularité du rythme de vie de l'enfant. Comment établir un rythme journalier et hebdomadaire régulier pour les enfants si les adultes ont des contraintes de plus en plus inhumaines ? Enfin la multiplication des familles recomposées amplifie ce phénomène. Les parents n'ayant la garde de leurs enfants que partiellement cherchent à profiter pleinement de ces derniers et multiplient déplacements, activités, soirées tardives devant la télévision...

Quant aux adolescents, les emplois du temps déjà évoqués cumulés à la nécessité de fournir un travail en autonomie à la maison sont sources de manque de sommeil et de difficultés à gérer cette autonomie, et donc d'échec scolaire pour les plus fragiles.

Il est clair que les mauvais rythmes scolaires ont à voir avec l'état de notre société.

Dans tous les métiers, la productivité et les nouvelles méthodes de management génèrent du stress. Comment rétablir un rythme de vie sain pour les enfants sans s'atteler à celui de leurs parents, de leurs enseignants ou des personnels intervenants ?

Un rythme annuel sans cohérence

Sur l'année, le rythme de sept semaines de classe suivies de deux semaines de vacances a été mis en place et semblait convenir au plus grand nombre. Mais le zonage, que le lobbying des professionnels du tourisme a permis d'imposer, a mis fin à cette régularité et élèves et enseignants subissent désormais des périodes d'activités qui peuvent aller de 5 semaines à 12 semaines. Quant aux vacances de toussaint, celles qui sont au cœur du trimestre le plus long, elles durent normalement 10 jours, ce qui est insuffisant pour que les élèves puissent réellement optimiser ce temps de repos.

Améliorer les rythmes scolaires et les conditions de travail des enseignants

Il serait temps de poser enfin le problème du temps de travail des professeurs des écoles. Qu'est-ce qui justifie qu'ils aient plus d'heures devant élèves à faire qu'un professeur du second degré ?

18 h devant élèves, du temps de concertation pour un véritable travail d'équipe, pour prendre le temps de mettre en place des solutions adaptées aux difficultés de nos élèves : voilà aussi une façon d'améliorer les rythmes scolaires. Cela nécessiterait évidemment une autre organisation de l'école avec plus de maîtres que de classe.

Hors du personnel formé en nombre suffisant ce n'est pas la tendance actuelle. Il n'y a plus de formation initiale et la formation continue est réduite à peau de chagrin. Les suppressions de postes mettent en péril les remplacements, les personnels spécialisés du rased et l'école maternelle.

Pressions hiérarchiques génératrices de stress, de culpabilité sont devenues des moyens de plus en plus

employés par la hiérarchie pour masquer les effets dévastateurs des suppressions de poste et de la disparition de la formation ...Ainsi au constat de l'aggravation de la détérioration des conditions d'enseignement, la hiérarchie renvoie les enseignants à leur efficacité parce que ce qui compte : « *c'est la qualité plutôt que la quantité* ». Ce mode de gestion génère et accroît la souffrance au travail

des enseignants. Comment donner aux enfants un cadre favorable aux apprentissages si les personnels sont en souffrance ?

... Et celui des autres personnels intervenants

Nous accueillons des enfants reconnus handicapés mais le seul accompagnement prévu est celui de personnel plein de bonne volonté mais sans formation, payé à coups de lance-pierre et jetable au bout de deux ou trois ans !

Toute modification du rythme scolaire a des conséquences inéluctables sur les personnels ATSEM, de cantine, de garderie ou d'encadrement du temps périscolaire (centre de loisir, CLAS, aide aux leçons, associations sportives, transports). Ce personnel qui joue un rôle fondamental dans le bien-être de l'enfant à l'école est de moins en moins en mesure d'accomplir ses missions car la peur des chefs et une aggravation des conditions de travail génèrent stress et souffrance au travail. Ce personnel a en effet à jongler entre l'employeur, le directeur de l'école et l'enseignant de la classe et constitue trop souvent malheureusement « le petit personnel invisible ».

Ces missions sont confiées aujourd'hui, soit aux collectivités territoriales soit à des associations. Il est donc fondamental d'envisager une véritable concertation avec ces partenaires.

Le problème du financement ne peut être laissé de côté car l'Etat se désengage de plus en plus tant des structures d'éducation populaire que des missions de prise en charge des difficultés (RASED, médecine scolaire).



Deux solutions : soit les collectivités territoriales peuvent financer mais cela implique des inégalités territoriales importantes, soit on tombe dans le domaine privé où ce sera à l'usager, aux parents de payer.

Le zonage des grandes vacances

Un des risques serait de proposer un zonage des grandes vacances ce qui serait sûrement du goût des professionnels du tourisme qui verraient leurs saisons s'étaler de juin à septembre. Mais qu'advierait-il alors des examens nationaux ? Le projet ne serait-il pas dans le cadre de la réorganisation de l'Etat autour des régions, d'aller vers une autonomie des régions, des établissements y compris en terme d'examens type Brevet ou Bac ? On voit tout de suite la mise en concurrence des régions entre elles avec ses corollaires de mise en concurrence des personnels, des établissements, des élèves, le tout dans une logique du chacun pour soi et mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade.

En conclusion :

Remettre à plat les rythmes scolaires engage une réflexion et des investissements qui se déclinent dans tous les compartiments de la société : besoins des enfants, conditions de travail des enseignants, temps de travail des parents, disponibilité des collectivités locales qui souvent ont la charge du temps périscolaire et des infrastructures. Mais cela nécessite une vraie réflexion et un vrai dialogue avec les acteurs de la communauté éducative.

Cependant, il est clair que le gouvernement n'entend pas du tout poser le débat dans ces termes :

- Aucun bilan des expérimentations passées ou en cours, des décisions prises par les ministres successifs,

souvent contre l'avis des personnels chargés de les mettre en œuvre, n'a été tiré, alors que par ailleurs la majorité gouvernementale voue un véritable culte à l'évaluation.

- Durant toutes les consultations ministérielles antérieures sur ce sujet, ni les associations de parents, ni les enseignants n'ont été conviés à participer au comité de pilotage.

- Le calendrier fixé à cette occasion a été resserré, imposant une précipitation incompatible selon nous avec une vraie réflexion ?

Enfin comment s'imaginer que ce « débat » puisse amener à des décisions allant dans le sens d'un progrès pour l'école quand il se tient dans un contexte de suppression massive de postes d'enseignants, de conseillers d'orientation psychologues, des personnels spécialisés dans le primaire, de psychologues scolaires, de personnels de vie scolaire, de personnels administratifs... il est bien difficile de croire qu'en période de rigueur les fonds nécessaires à cette révolution seront débloqués par l'Etat. Les collectivités locales déjà étranglées par les transferts de charges engagés par les politiques de décentralisation ne pourront pas non plus assumer ce fardeau.

L'enjeu est donc important ; nous proposons aux personnels de s'emparer de ces questions en continuant à se mobiliser pour la défense de l'Ecole Publique. Et c'est parce que cet enjeu est important que nous refusons de cautionner cette pseudo-consultation dont l'unique objectif est de justifier des décisions motivées par une politique de rigueur pour l'école et plus largement pour les services publics.

Hommage à Sylvaine

Lu au Père lachaise lors des obsèques de Sylvaine jeudi 18 novembre 2010. C'est avec une très grande émotion qu'aujourd'hui, les camarades de SUD Education sont ici et représentent toutes celles et tous ceux qui n'ont pas pu être présents. Depuis que nous avons annoncé le décès de Sylvaine, les messages affluent: pour dire la tristesse, pour dire le chagrin, pour rappeler souvent l'engagement indéfectible de Sylvaine. La dernière image que nous gardons d'elle : sa présence en septembre, lors d'une manifestation contre la réforme des retraites. Réforme qu'elle a combattue comme elle savait le faire : avec énergie, toujours aux côtés de celles et de ceux qui ont besoin d'être défendus ; donnant des conseils, écrivant de longs articles, expliquant toujours les situations injustes pour lesquelles nous devons nous engager.



Rappelons-nous sa détermination dans les combats auprès des salariés les plus fragiles, notamment les agents du nettoyage de Paris8 ; n'oublions pas qu'elle est à l'origine de la création de l'union SUD Nettoyage. Nous n'oublions pas sa présence discrète mais résolue aux réunions de l'équipe syndicale et aux assemblées générales du syndicat, ne lâchant rien.....

Comment ne pas rappeler, qu'il y a 3 semaines, seulement, elle nous contactait pour nous dire qu'elle était désolée parce que son état de santé ne lui permettait pas d'être dans les luttes avec nous ? Et à la question de ce qu'on pouvait faire pour elle, elle nous a répondu qu'il fallait continuer la lutte... Quelle leçon pour nous !

C'était une infatigable bosseuse qui aurait bien mérité de pouvoir prendre sa retraite plus tôt.

Mais aujourd'hui, pour nous, il n'y a que le chagrin parce que les mots nous manquent.

Sylvaine Gacem travaillait comme adjointe administrative à l'Université Paris 8. Elle était membre de l'équipe syndicale et représentante de la Fédération à l'Union Solidaires du nettoyage.

Baisse drastique des postes aux concours : ça va bloquer à la rentrée!!!

Cette année devait être une année avec du « surnombre » nous avait promis l'IA du 93. Dans les faits, malgré l'arrivée sur le terrain de deux « promotions » d'enseignants à la rentrée de septembre (les PES + les T1 *), il y a eu sur de nombreuses villes (Aubervilliers, Stains, Montreuil, Montreuil) des postes vacants en nombre, comblés par des Remplaçants, de fait indisponibles pour le remplacement.

Mais dans ce domaine des postes offerts aux concours, le pire est encore devant nous ! Avec la politique de poursuite des réductions de postes, on arrive bientôt à l'os ! Si 10 430 postes étaient ouverts au concours 2006 (1278 sur l'académie de Créteil, entre 700 et 800 pour le 93), cette année on est tombé à 6577, 871 pour Créteil et 462 postes pour le 93.

A la rentrée prochaine, il n'y aura qu'une seule promotion de futurs PES qui arrivera sur le terrain contre deux cette année. Pour le 93 ce sera seulement 270 nouveaux enseignants.

En 5 ans on est passé à plus de 700 postes à moins de 300 sur le département !!!

Cette année déjà avec les deux promotions, des postes sont restés vacants. Jusqu'en 2009, pour pallier la pénurie de postes dans le 93, l'IA faisait appel à la liste complémentaire. Cette année avec l'ouverture du concours dès le mois de septembre (avant, c'était en avril), il n'est plus possible de faire appel à la liste complémentaire.

Pour autant y aura-t-il moins d'élèves ???

Une note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du MEN indique qu'il y aura 6200 élèves de plus en 2011 alors qu'il y aura 3650 postes de moins !!!

L'ouverture à un recrutement massif d'enseignants contractuels sur des contrats beaucoup plus longs semblent donc être la seule « solution » envisagée par le MEN.

La pénurie de postes offerts aux concours est le « cheval de Troie » de la précarité !!!

Budget 2011 : encore un plan social dans l'éducation !

55 400 postes en moins, voilà le résultat de la politique de « rigueur éducative » imposée par le gouvernement depuis quatre ans. Cette politique a un nom : la Révision Générale de Politiques Publiques, RGPP, dont le principe est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Pour la rentrée 2011, c'est 16 000 emplois à temps plein en moins. Le dogme du ministère c'est « faire mieux avec moins ».

Faire mieux avec quoi ? moins de RASED ? moins de remplaçants ? moins de formation ?

Dans le 1^{er} degré, ce sont 9000 postes qui disparaîtront dès septembre. Pourtant le MEN évoque un « surnombre » d'enseignants. On peut cependant douter de la véracité

d'un tel argument quand on fait le bilan du 93 malgré l'arrivée de deux promotions d'enseignants (T1 + PES) en septembre dont la nomination de 160 PES, les postes vacants ont été très nombreux, La quasi-totalité des ZIL sur plusieurs circonscriptions (St-Denis 1 et 2, Aubervilliers...) étaient en poste dès la rentrée. Des BD et des BFC ont même dû être déplacés dans le bassin 1 pour combler ces postes vacants. Dans les écoles du 93, il n'y eu aucun « surnombre » !

Comment est-il donc possible de supprimer encore 9000 postes dans le 1^{er} degré ? Les 16 000 suppressions de 2010 ont consisté à envoyer une promotion d'enseignants stagiaires en responsabilité à plein temps sans année de formation, mais ça n'économise des postes que sur un an !

Pour continuer ces suppressions, Luc Chatel a demandé aux recteurs de solliciter les IA afin qu'ils trouvent « des gisements d'emploi disponibles » à économiser !!!

Fin mai, Chatel a ensuite fait remettre aux IA des « fiches de suppression de postes » donnant des pistes. C'est le cynisme le plus total !!!

Les pistes proposées par le ministère sont les suivantes :

« L'augmentation de la taille des classes »

Selon le ministère cette augmentation « peut être globalement envisagée sans dégradation des résultats des élèves ». Il est préconisé de changer les seuils d'ouverture et de fermeture pour « contribuer efficacement à une augmentation du nombre moyen d'élèves par classe. »

« la réduction des besoins de remplacement »

Comme si on avait trop de remplaçants ! L'année dernière ce sont plus de 1000 journées de classes qui n'ont pas été remplacées. sur St-Denis !

La fiche demande « d'explorer une voie qui consiste à organiser tout ou une partie des sessions de formation continue (...) en dehors du temps scolaire (mercredi après-midi et vacances) ».

« Une piste d'optimisation du coût en emplois du remplacement réside dans le recours à des non-titulaires en substitution à des titulaires pour assurer une part du remplacement, les non-titulaires présentant une ressource plus flexible dont le rendement est proche de 100 % . ».

Cette mesure est déjà mise en place avec le recrutement d'étudiants en M2. En audience, l'IA du 93 a osé nous affirmer que :

-le recrutement de ces étudiants vaut bien celui des listes complémentaires !

PES : professeur des écoles stagiaires ; T1 : Titulaire première année ; ZIL : Zone d'intervention locale ; BD : Brigade départementale pour les remplacements ; BFC : Brigade formation continue ; RASED : Réseau d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté ;

- ces étudiants se destinent à devenir PE, puisqu'un des critères de recrutement est l'inscription sur une liste du CRPE. C'est un mensonge car de nombreux étudiants en M2 ne sont même pas inscrits au concours...

« la sédentarisation des enseignants hors la classe »

Qui sont-ils ? Ce sont les enseignants des RASED.

Le ministère poursuit l'offensive contre les collègues spécialisés. Trois mesures sont envisagées : suppression des maitres G (rééducateurs) ou suppression des G et des E (aide aux apprentissages) ou la « mise en extinction des psychologues scolaires ».

Après avoir attaqué les RASED en 2008 par la création de l'aide personnalisée, il s'agit désormais de les achever !

la diminution du taux de scolarisation des enfants de 2 ans

Le taux de scolarisation des enfants de 2ans est passé de 35 % à 15 % entre 2000 et 2010. Il s'agit maintenant d'en finir avec la Toute Petite Section . Cette mesure est en cohérence avec le décret du 7 juin 2010 sur les modes d'accueil collectif de la petite enfance qui prévoit :

- *la mise en place des jardins d'éveil payants pour les 2/3 ans

- *la baisse du nombre de professionnels qualifiés dans les crèches

- * la transformation progressive des grandes sections des crèches (dont le taux d'encadrement est de 1



adulte/8 enfants) en jardins d'éveil (le taux d'encadrement y est de un pour 12).

Du ministère de l'Education nationale au ministère de la famille, tout va dans le même sens : abaisser le nombre de professionnels qualifiés, baisser le niveau de formation, dans une optique de restriction budgétaire.

Il s'agit donc bien d'un plan social sans précédent. Toutes les écoles, tous les élèves seront touchés par ces mesures. La rentrée que nous prépare Luc Chatel, c'est aujourd'hui mais en pire !

C'est une politique de la pénurie éducative !

Élections pour les personnels administratif et de santé

Pourquoi choisir SUD Education ?

En effet, pourquoi choisir SUD Education quand on est personnel administratif ?

En décembre vont se dérouler les élections des personnels administratifs. SUD Education Créteil n'a pu déposer de listes. SUD Education jouit en effet d'une réputation sulfureuse auprès de certains petits chefs et les personnels craignent pour leur tranquillité s'ils s'inscrivent sur les listes SUD. Nous avons l'exemple de membres d'un syndicat, très majoritaire chez les personnels administratifs, qui n'hésitent pas à user de moyens de rétorsion de toutes sortes pour entraver les droits de leurs collègues « inférieurs ».

SUD Education n'a pu déposer de listes qu'au niveau national.

Pourtant, **SUD Education est un syndicat intercatégoriel**. Il syndique sans distinction tous les personnels travaillant pour l'Education nationale : enseignants, vie scolaire, administratifs, Agents Techniques.

SUD Education est **un syndicat anti-hiérarchique**, qui ne reproduit pas dans son organisation le système de l'Education nationale. En choisissant SUD Education, vous êtes certainE de ne pas vous retrouver face à votre supérieurE hiérarchique, qui est également membre du même syndicat que le vôtre. En choisissant SUD Education, vous décidez ne pas être dans la même organisation syndicale qu'un cadre A administratif.

Par exemple, SUD Education ne signera jamais d'accord avec le gouvernement pour approuver le salaire au mérite en « contrepartie » des suppressions de poste. Ainsi, l'accord signé le 9 octobre 2008 par A&I UNSA remet en cause les statuts des personnels, l'augmentation du point d'indice, remplacé par « une incitation à la performance », favorise l'individualisation du salaire et supprime toute forme collective d'augmentation des salaires. Cet exemple de capitulation en rase campagne est inenvisageable à SUD Education.

À SUD Education nous sommes persuadés qu'on ne peut laisser indéfiniment des petits chefs décider pour nous, dans notre vie professionnelle, mais encore plus à l'intérieur du syndicat dont nous sommes adhérents. SUD Education n'a pas pour principe premier la survie de son organisation mais se veut un outil au service des travailleurs, pour défendre leurs droits, faire entendre leurs voix et lutter pour l'amélioration de leurs conditions de travail, de rémunération et la défense de leur dignité.

SUD Education est ce que nous en faisons.

Non aux abus de la hiérarchie,

Non à la régression des conditions de travail,

Non aux salaires ridicules.

Le dérisoire et le tragique

Etre en Haïti, aujourd'hui, c'est d'abord et avant toute chose, la honte d'être français, d'être européen, d'être ressortissant de l'un de ces pays qui a sa place au banquet du monde.

Depuis mes derniers passages en mars et en juin derniers, rien n'a changé dans le paysage urbain. Toujours autant de ruines, de gravats au milieu des rues. Quelques hangars dressés ici ou là à la va-vite pour abriter cette part d'activité qu'on ne saurait différer. Toujours ces arbres qui semblent défier les désastres passés, présents et à venir, comme s'ils voulaient témoigner d'une vie dont le sens, ici, semble s'être perdu. Pas de mendiants dans les rues de Port-au-Prince, ce sont les neuf dixièmes de la population pour qui, chaque matin, la question du repas du soir se pose comme inquiétude permanente.

Ah si, un changement, notable celui-ci. Partout des affiches électorales. On va élire le président. Pas moins de dix-neuf candidats. Le verdict populaire est là : l'argent de l'aide internationale suscite la convoitise. Un regain de profitation diraient les voisins guadeloupéens ! Entre le pantin qui se veut le plus beau gars que jamais Haïti puisse avoir comme président et dont le titre de gloire est d'avoir 12 enfants de 8 femmes différentes – attention c'est le dauphin désigné de l'actuel président ! – l'intellectuelle de renom dont le mari a été porté au pouvoir il y a deux décennies par les militaires, le chef d'entreprise qui va rétablir cet ordre mirifique des salaires sans plancher ni cave, les nombreux héritiers putatifs d'Aristide qui se disputent un patrimoine dont aucun n'ose dire le nom... Les affiches sont là pour ne rien dire. Juste afficher un visage. Un slogan qui pourrait tout aussi bien convenir à une pâte dentifrice qu'à une assurance automobile. Et tous, dans la presse d'y aller de leur refrain : « *ne vous laissez pas voler votre vote* ». Comme si ça pouvait se voler ces votes là, déposition d'un papier dont chacun sait qu'il est vierge de toute espérance, dégagé de toute réalité concrète, pas même porté par un quelconque souci de mémoire.

La mémoire, pourtant Haïti n'en manque pas. Oh ce n'est pas une mémoire immédiate, rien de cette attention au présent dans laquelle un sujet s'inscrit comme potentialité. Spot télévisé : « *bientôt, vous serez appelé à venir déposer les noms des disparus du 12 janvier dans un lieu qui vous sera indiqué* ». Jarry en eût fait une maxime, Swift un conte cruel, Borges une fiction. Mais là c'est le réel, ou plutôt ce que le réel nous réserve comme dérisoire lorsque la tragédie paraît.

Car la tragédie, même si les chiffres officiels tentent d'en réduire la portée, elle est là et bien là. Le choléra. Maladie de pauvres. Ombre de tous les regards. Inquiétude de chacun au moment de serrer la main de l'ami de toujours. Le choléra, on l'a dit d'abord casanier, soucieux de prendre ses aises dans l'Artibonite comme si le nom de cette région lui inspirait on ne sait quelle coquetterie langagière.

Il y a peu, un responsable de l'Organisation panaméricaine de la santé déclarait : « *Ainsi je pense que nous avons tout en place pour faire face à une situation dont nous savons qu'elle va s'améliorer* ». Et depuis, le nombre des morts ne cesse de progresser. Le nombre et ses oublis, ses omissions, ses retards de facturation.

Pendant ce temps, du côté de la Minustah on inspecte les terres vierges aux alentours de Port au Prince pour voir où il sera possible de creuser des fosses communes. Les produits chlorés, les désinfectants... Tout manque. Les commandes sont passées, des distributions sont organisées, mais rien au regard des exigences du présent. Un parlementaire du sud-ouest, la région la plus éloignée du foyer de l'épidémie, m'a dit que pour la seule journée d'aujourd'hui, dans sa région « épargnée », on comptait vingt morts. Pour les semaines à venir, on attend le pire. C'est exactement cela : on attend le pire ! On n'a pas d'autres ressources que d'attendre le pire !

Et la communauté internationale ? Ces gens qui planifient avec brio les conditions de régulation du libre-échange ? Pas de souci à avoir ! Ils savent prendre l'air de circonstances. « Tout sera fait ». Oui, tout sera fait pour que l'illusion du monde commun persiste là où ce monde est quadrillé de barrières inviolables. Tout sera fait, et bien fait, pour les tenir à l'écart ces pauvres, pour qu'aucun d'entre eux n'ait l'illusion qu'un autre avenir puisse être possible que ce dérisoire morbide.

En attendant, ils manifestent, ces pauvres. Et, comme de droit, ils reçoivent leur part de répression. Gaz lacrymogènes sur les campements du champ de mars. Peut-être à des fins prophylactiques ?

Mais pas de crainte, la communauté internationale est là. Elle a même tenu colloque le 21 à Port au Prince sur le choléra. « *Colloque sur la contribution de la société civile à la lutte contre le choléra* ». Non, ce n'est pas une invention. Tenu à l'hôtel le Plaza. Pas de crainte, l'eau minérale venait d'Europe et les toilettes y étaient scrupuleusement désinfectées. 200.000 morts, c'est l'estimation moyenne pour les mois à venir. Une vraie contribution à l'idée de société civile...

Oui, quand on est à Port-au-Prince, on ne peut qu'avoir honte de ce monde qui sait si bien faire des colloques et qui, dans un an, peut-être deux, fera passer sur les chaînes de radio et de télé un spot demandant à ces braves gens de la société civile de venir donner le nom de leurs proches, morts du choléra. Et s'il ne reste personne de la famille pour venir donner le nom des disparus, eh bien on les oubliera. Toujours ça de moins à mettre au compteur de la mort ignoble, de cette mort qu'on aurait pu arrêter, de ces ruines qu'on aurait pu redresser, de ces systèmes d'adduction d'eau potable qu'on aurait pu installer.

Le dérisoire et le tragique... Notre histoire ne sait plus balbutier que ça. Du moment que la communication va, tout va. Restera un jour la honte d'avoir laissé faire ça, mais ce sera l'affaire des nécrologues de l'histoire. Comme au Rwanda et comme ailleurs. Comme en tous ces lieux où le monde, notre monde civilisé, si orgueilleux d'avoir inventé les droits de l'homme, s'emploie à disposer sa misère avec comme seul droit de se taire et de courber l'échine. Avec comme seule perspective d'attendre, encore et toujours, le pire.

Eric Lecerf, enseignant à l'université Paris8



Le Président des riches,

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Zones (La Découverte), 2010

Lire Le Président des riches, c'est assister « en direct » à un événement rare : la mise en forme d'une idée qui vient de naître, encore confuse, dans la conscience populaire. En cet automne 2010, alors que les travailleurs en lutte portaient collée à la veste la phrase « *Je lutte des classes* », les sociologues Pinçon-Charlot, redonnaient vie et forme à la notion **d'oligarchie**. Les manifestants qui marchaient pour la défense des retraites étaient mus par cette idée tout juste revivifiée. Le livre remet aux travailleurs un mot révélateur, un mot de combat, le nom de l'adversaire.

Oligarchie a deux significations entremêlées. C'est le système politique tel qu'un petit groupe de privilégiés tient les rênes du pouvoir. Le mot désigne à la fois une classe sociale et un régime politique. Dire que nous vivons en oligarchie amène à reconnaître ce qu'est vraiment notre prétendue démocratie : l'enveloppe vide du suffrage universel.

Si le livre accable Nicolas Sarkozy, ses revirements, ses mensonges, sa cupidité, son délire d'omnipotence, son immaturité psychique, ce n'est pas en tant que personnalité, peu intéressante en elle-même, mais en tant qu'expression typique des intérêts des riches et leur serviteur patenté. La puissance de sa classe sociale repose sur plusieurs piliers :

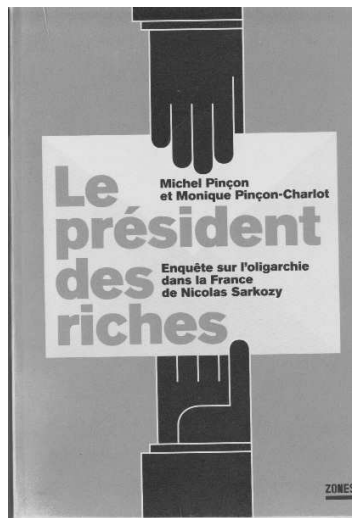
1- Elle est constituée en réseaux de personnes d'horizons différents partageant les mêmes intérêts. La fameuse soirée du Fouquet's, au soir du résultat des élections présidentielles de 2008, est emblématique : elle réunissait un gotha de milliardaires patrons de presse (Dassault, Bolloré, Bouygues), d'intrigants (A. Minc), de vedettes du showbiz (Clavier, Réno) et de sportifs.

2- L'oligarchie rassemble les grandes fortunes de France. Leurs détenteurs nouent des connivences objectives et se renforcent mutuellement dans les divers conseils d'administration du CAC 40 où ils échangent les jetons de présence. Ces gens sont fascinés par l'argent. Leur obsession est l'accumulation des profits et les exonérations d'impôts.

3- Ils jouissent d'un arsenal de privilèges : bouclier, niches et paradis fiscaux, parachutes dorés retraites chapeaux, défiscalisation des droits de succession.

4- Ses membres vivent dans l'entre-soi des beaux quartiers, dans les cités closes du 16^e arrondissement de Paris, à Neuilly ou sur la Côte d'Azur. Ils ont leurs propres codes et sont éduqués dans les mêmes filières scolaires. Ils se retrouvent à l'hippodrome de Longchamp ou aux conférences du Siècle. Ils se marient entre eux. La mixité sociale leur est insupportable. Exemplairement, Sarkozy, maire de Neuilly n'a jamais honoré dans sa ville le quota de logements sociaux imposé par la loi.

5- Ils adaptent la loi à leurs besoins. Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2009, F. Lefebvre, député UMP, fait passer un amendement sur les exonérations fiscales des investissements en Afrique. Pourquoi cette attention spéciale ? Pour complaire à l'ami Bolloré, l'homme au yacht de la victoire présidentielle. Les oligarques détournent l'action publique au profit de leurs affaires. Ainsi, le « Grand Paris » de Nicolas Sarkozy n'a d'autre objectif que de réaliser de colossaux profits immobiliers sur de nouvelles tours à bâtir à La Défense. Cela méritait bien de placer son fils Jean à la tête de l'EPAD et de limiter par règlement le pouvoir des maires concernés.



L'oligarchie a imposé son pouvoir en anéantissant l'Etat-Providence. Sa méthode a consisté à l'endetter systématiquement. Les auteurs montrent, chiffres à l'appui, que Sarkozy a fait exploser la dette publique : elle représentait 60% du PIB en 2001, elle atteint désormais 84,2%. Comment l'oligarchie a-t-elle ruiné l'Etat ?

◆ 486 niches fiscales (en 2008) permettent aux plus riches de mettre 73 milliards par an à l'abri des impôts. Ainsi peuvent-ils déduire de leurs contributions les frais de personnels, les investissements aux Antilles ou dans la restauration de leurs châteaux classés.

◆ sous le regard bienveillant du pouvoir, des milliards s'évalent dans les paradis fiscaux. Sarkozy peut proclamer la main sur le cœur qu'il a moralisé le capitalisme, jamais il n'a menacé les zones off shore de la City de Londres, du Luxembourg ou de Monaco.

◆ la désindustrialisation appauvrit les classes populaires. Les actionnaires du CAC40 délocalisent pour dégager des profits annuels de plus de 10% dans des pays dépourvus de droits sociaux. La conséquence en France est un chômage de masse persistant, lequel engendre des dépenses sociales élevées et une baisse des rentrées d'argent public.

La dette de l'Etat est le prétexte pour anéantir sa fonction de redistribution et laisser le champ libre aux marchés et à la spéculation financière. Non seulement les oligarques ne contribuent plus à l'effort commun, mais en plus ils dégagent du profit sur les services nouvellement privatisés.

L'ouvrage des Pinçon-Charlot est un livre de combat, qui se conclut sur un « Que faire ? ». Ils appellent à la nationalisation des banques et au rétablissement des services publics. La lutte de l'automne a montré que l'oligarchie ne veut rien lâcher. Nous, travailleurs de la classe populaire, n'aurons d'autres choix que de repartir au combat, en suivant le conseil des auteurs : faire comme les riches, être solidaires.

Thomas Brunet

bulletin d'adhésion

Menu du SUD

Mardi 14 décembre

Stage "Femmes au travail" -
organisé par Sud éducation Paris -
30 bis rue des Boulets -Paris 11

Mercredi 15 décembre

Rassemblement en soutien à Olivier Rosa -
13h - bd Brune Paris 14

Lundi 10 janvier

AG de Sud éducation Créteil 1
8h-21h EDMP 8 impasse crozatier Paris 12

Jeudi 27 et vendredi 28 janvier

Stage " Histoire et actualité du syndicalisme " -
organisé par Sud éducation 92 -
Bourse du Travail de Paris

Lundi 7 février

AG de Sud éducation Créteil
18h-21h EDMP 8 impasse crozatier Paris 12

Jeudi 10 mars

AG de Sud éducation Créteil 9h -17h -
Bourse du travail de Saint-Denis

Quel syndicalisme pratiquons-nous ? 5 bonnes raisons d'adhérer à SUD Education

SUD Education est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Un syndicat Solidaire

parce que, partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit. Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, défense des services publics, OGM..., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'Union Syndicale Solidaires y contribue activement. (Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels publics et privés).

Un syndicat Unitaire et intercatégoriel

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, la recherche du consensus, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

Un syndicat Démocratique

parce que le syndicalisme ne saurait être réservé aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, sur leur lieu de travail, tentent de faire valoir leurs droits et à décider de leur avenir dans le cadre de décisions collectives. Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (ouvertes aux sympathisant-e-s) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation

des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD Education. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes. SUD est un syndicat au service des luttes, totalement indépendant des organisations politiques et de leur agenda.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec le système capitaliste qui impose l'inégalité dans la répartition des richesses produites par les salarié-e-s. Les conditions de vie et de travail des salarié-e-s dépendent des décisions globales et de la répartition sociale des richesses, la question scolaire relève d'un choix de société. C'est le sens du syndicalisme de transformation sociale. Pour une autre école : une autre société.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD Education Créteil s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble !

Contacter les sections locales :

Alfortville : Thomas Brunet, Élem Octobre, 06 13 44 17 2
Aubervilliers : Sabine Duran, 06 75 70 94 79
Aulnay : Cybèle David, Collège Christine de Pisan, 06 19 36 72 58
Bobigny : Isabelle Dréau, Élé. M. Curie 06 11 82 69 69
Bondy : Patricia Géraud, Élé. Terre St Blaise 01 48 49 27 91
Bonneuil : Gérard Diguët, Élé. Romain Rolland A 06 71 30 55 40
Champigny : Éric Charles, Mater Maurice Denis, 06 77 99 99 17
Épinay : Marc Van Der Voerd, Élé. A Dumas 01 48 41 70 66
Fontenay sous Bois : Marie-Jeanne Couppey, Élé. Henri Wallon 06 08 58 62 35
Gentilly : P. Potard, Collège Rosa Parks, 06 85 32 27 69
Ivry : Sylvain Gondal, élém Thorez A, 01 49 60 26 22

La Courneuve : Geoffrey Gibert, Élé. Jules Vallès 06 32 41 28 51
La Plaine Saint-Denis : Élodie Boussarie, Élé. A. Césaire 06 73 14 08 55
Le Blanc Mesnil : Luc Colpart, Lycée Mozart 06 22 59 21 00
Maisons-Alfort : Emmanuelle Edmond, élue CAPD-CHS 94, Élé. Parmentier B, 06 14 67

32 71
Montfermeil : David Mateus, Élé. V. Hugo 01 45 09 27 80
Montreuil : Christiane Ourliac, Mater Jules Ferry 01 42 87 48 77, Xavier Godeau École Henri Wallon 06 70 00 86 00
Noisy-Le-Grand, Laurent Coccoluto, Lycée Flora Tristan, 06 85 37 65 74
Orly : Sophie Asselineau, Élé. Romain Rolland B 06 65 32 75 17
Romainville : Agnès Guichard, Mater Gabriel Péri 06 86 80 38 60
Rosny sous Bois : Cédric Lecour, 06 20 56 14 94
Section Locale Saint-Denis : Rodolphe Ciulla, Mater. H Wallon 06 70 19 67 61
Sevran : Sandra Claudon, Elem. Jean Perrin 06 86 56 01 70 . Cécilia Dray, Élé. Nobel 01 43 83 98 21
Sucy en Brie : Frédéric Cerny (représentant CHS 94), Mater Procession, 01-45-90-88-91
Villejuif : Natalie Charpentier, Élé. Robert Lebon, 06 78 80 47 06
Villepinte : Christophe Jallon, Elém Victor Hugo-1 06 12 56 53 77
Villetaneuse-Pierrefite : Thomas Donadieu, Élé. J-B Clément 06-63-12-23-90? 06 63 12 23 90
Villeneuve Saint Georges : Alain Taupin, Élé. Anatole France, 01 43 89 08 42
Vitry sur Seine : Étienne Roch, Lycée Jean Macé, 06 78 70 14 97

Contacter les commissaires paritaires :

Premier Degré : 06 71 30 55 40
 capd94@sudeduccreteil.org
Second Degré : 06 85 37 65 74
 commissaires.paritaires@sudeduccreteil.org

Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.

Créteil
Sud
Education

11-13 rue des Archives
 94010 CRÉTEIL CEDEX

P

P R E S S E

D I S T R I B U É E P A R

LA POSTE

Déposé le :
 8 décembre 2010

décembre 2010, n°85

Prix : 1,5 / abonnement : 15

Pages	Sommaire
1	Restons debout et combatifs
2	Le 4 décembre avec les chômeurs/ses !
3	Échos des établissements...
4-6	Cas d'école... ► Vers la désintégration de l'ASH ► Contrats précaires dans les écoles : les EVS et les AVS
7-10	Les Luttés ► PES : Qui peut le plus fait le moins, et inversement ! ► Les stagiaires sont entrés dans la lutte ! ► Dispositif « CLAIR » ► La décentralisation contre les personnels ATEE ► Soutien à Olivier ROSAY ► Les présidents d'universités livrent les étudiants au MEDEF
11-17	'Nalyse ► Rythmes scolaires : le serpent de mer ► Hommage à Sylvaine ► Haïti : Le dérisoire et le tragique
18	Note de lecture ► <i>Le Président des riches</i> , M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot
19	Bulletin d'adhésion
20	Menu du SUD... Quel syndicalisme pratiquons-nous ?

SUD Éducation Académie de Créteil - Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex Tel : 01.43.77.33.59 - Fax : 01 43 77 65 58
 e-mail : contact@sudeduccreteil.org Site : http://www.sudeduccreteil.org

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE

Commission Paritaire N° 1210S07631